DOUZIEME ANNEE — N° 472 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 10 AOUT 1918

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

# LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

## Les Françaises au service de la Patrie

### PAR LA RÉCOLTE ET LA CULTURE DES PLANTES MÉDICINALES

### Mme Lafond, bienfaitrice nationale

Nous avons à plusieurs reprises déjà signalé l'intérêt, pour le service de la France et comme profession féminine, du trafic des plantes médicinales dont nous avions jusqu'ici laissé presque complètement le privilège à l'Allemagne.

Le 27 octobre dernier, notre collaboratrice Juliette François-Raspail publiait ici un article à la gloire d'une institutrice d'Abbeville, Mme Lafond, qui avait en 1916 lancé l'exemple de la cueillette patriotique des « simples ». Mme Lafond avait mis ses élèves à l'œuvre, fait de la propagande, entraîné les 150 écoles de la Somme à l'imiter et intéressé à sa tentative la Société des Conférences populaires ; celle-ci l'année suivante institua un concours entre toutes les écoles et donna ainsi une belle extension à l'idée. Aujourd'hui c'est le Gouvernement qui la reprend ; et il dépend beaucoup de toutes les femmes de France que cette initiative d'une femme devienne pour notre pays un ample et durable bienfait économique.

Retenez ce nom de Mme Lafond, partisans du féminisme. Ne le laissez point disparaître sous l'illustration de tous ceux qui dès maintenant, patronnent et portent au premier rang des entreprises d'intérêt nationale l'initiative de la modeste institutrice. Je ne la connais point et je vais la fâcher peut-être en lui rendant justice aussi haut. Mais nous devons marquer sans nous lasser, tous les faits qui montrent la valeur de l'intervention féminine dans la vie sociale.

Ce n'est certes pas d'aujourd'hui que de grandes choses ont été faites sous une inspiration de femme ; mais il ne fallait pas le dire ; l'honneur de l'inspiratrice était de rester caché. C'est ainsi que tant d'activités précieuses ont été étouffées ou découragées ; que se sont perpétués la légende de l'incapacité féminine et le fléau du parasitisme féminin, encore l'un et l'autre mal vaincus, nous n'en avons que trop de preuves. Rappelons seulement l'obstination du Ministère du Ravitaillement à tenir les femmes écartées de ses conseils où pourtant... Donc répétons-le : Honneur à Mme Lafond, promotrice de l'action nationale pour la récolte et la culture des plantes médicinales !

### Le rôle de la Société Nationale des Conférences populaires

Nous avons parlé à plusieurs reprises des concours scolaires de cette Société qui s'attribue le mérite d'avoir eu la première en France, l'initiative de la récolte des plantes médicinales, prétention justifiée d'ailleurs puisque Mme Lafond, un de ses membres y a trouvé pour son un idée un lancement efficace. Le concours de 1917 a eu pour résultat la récolte de quelques milliers de kilos de plantes par les élèves des écoles communales. Ces moissons ont été vendues au profit des orphelins de la guerre. L'école de Mme Lafond en a vendu pour mille francs, une autre pour 500.

Le concours de 1918 prendra fin le 15 novembre. Les instituteurs ou les institutrices désirant y participer doivent écrire à *M. le Secrétaire général de la Société des Conférences populaires*, 4, rue Rameau, Paris (2e), qui enverra tous les renseignements utiles, non seulement pour les conditions du concours, mais pour la récolte, le séchage, le classement, la vente des plantes médicinales.

### L'Intervention du Gouvernement

C'est au Ministre du Commerce, M. Clémentel, dont nous avons eu si souvent à apprécier l'esprit de progrès et la décision courageuse, que revient l'honneur d'avoir organisé en service national le mouvement inauguré par Mme Lafond. Le Ministère du Commerce, d'ailleurs, a dans ses bureaux des hommes que d'on trouve toujours en avant pour les heureuses réformes et nous pouvons citer plusieurs progrès féministes réalisés grâce à lui ; ouverture des écoles supérieures de commerce aux femmes, de l'école centrale, etc.

Le 3 avril dernier, M. Clémentel proposait au Président de la République un décret instituant au Ministère un Comité des Plantes médicinales.

Le texte du décret précise (article 2) que le Comité :

A pour mission de rechercher les moyens pratiques, propres à organiser, développer et intensifier la culture et la récolte de ces plantes, et leur commerce en France et à l'étranger, déterminer, centraliser et coordonner les besoins des acheteurs et des vendeurs afin de les satisfaire au mieux de l'intérêt général.

Il fait l'inventaire des stocks de la production nationale, arrête les programmes d'importation en fonction des besoins nationaux et recherche les moyens les plus appropriés pour les satisfaire.

Favorise la création des industries nouvelles, et développe les industries déjà existantes, dont les produits sont tirés des plantes médicinales.

**Article 3.** — Le Comité est composé :
D'un professeur à la Faculté des Sciences de Paris, Président ;
D'un professeur à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, Vice-Président ;
D'un représentant du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, des Transports Maritimes et de la Marine marchande, Secrétaire ;
D'un représentant du Ministère de l'Agriculture ;
D'un représentant du ministère de l'Instruction publique ;
D'un représentant du Ministère de la Guerre (Service de Santé) ;
D'un délégué de l'Association Générale des Syndicats Pharmaceutiques de France, d'un délégué de la Fédération française des Syndicats de Marchands de Grains et de Graines de semence, désignés par leurs associations ;
D'un médecin, d'un droguiste, d'un pharmacien et d'un représentant des Sociétés d'éducation populaire, désignés par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, des Transports maritimes et de la Marine marchande.

Un second décret du 20 avril ajoutait à cette liste :

Un représentant de l'Association générale des herboristes de France ;
Un représentant du Jardin Colonial ;
Un représentant du Laboratoire Colonial au Muséum d'Histoire Naturelle ;
Un représentant de l'Office Colonial ;
Un représentant des Grandes Compagnies de transport ;
Un représentant des Universités de province.

### Pas de Femmes dans le Comité

Serez-vous très étonnés si je vous dis que le Comité constitué sur ces données ne contient aucune femme. Non sans doute et cela, en effet, n'est d'aucune façon étonnant. Les postes importants étant encore dans tous les ordres d'activité occupés presqu'exclusivement par des hommes, il va de soi que, lorsqu'il s'agit de constituer un organisme représentant des institutions et des professions, les délégués désignés soient les chefs de l'institution ou les dignitaires de la profession, c'est-à-dire généralement des hommes. C'est ici le cas même pour les herboristes, profession féminine par excellence et qui est représentée par M. Leblanc, président de l'*Association générale des Herboristes de France*. Il nous semblerait désirable que, dans tous les organismes officiels de direction d'un mouvement qui nécessite le concours des femmes, la présence d'une femme soit requise, ne serait-ce qu'au titre d'organisatrice de la propagande auprès des femmes intéressées ou à intéresser. Je suis très sûre qu'une telle proposition présentée au ministre et ensuite au Comité recevrait l'approbation de l'un et de l'autre.

Voici les noms des membres actuels du Comité :

**LISTE DES MEMBRES faisant partie DU COMITE DES PLANTES MEDICINALES**

MM.

Costantin, Membre de l'Institut, Professeur de Culture au Muséum d'Histoire Naturelle, **Président ;**
Gabriel Bertrand, Professeur à la Faculté des Sciences, Chef de Service à l'Institut Pasteur, et Perrot, Professeur à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, **Vice-Présidents ;**
Elbel, Chef de la 8e Section des Services techniques au Ministère du Commerce, **Secrétaire ;**
Lesage, Inspecteur général de l'Agriculture ; représentant M. le Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement ;
Fontaine, Inspecteur d'Académie, représentant M. le Ministre de l'Instruction publique ;
Faure, Pharmacien-Major de 1re classe, représentant M. le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé ;
Docteur Achalme, Directeur du Laboratoire Colonial au Muséum ;
Belle, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux ;
Bloch, Chef de l'Exploitation de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans ;
Boulanger, Droguiste à Paris ;
Capus, Délégué de l'Indo-Chine à l'Office Colonial ;
Chevallier, Docteur en Médecine, Détaché à la Direction des Inventions ;
Crinon, Secrétaire général de l'Association des Syndicats pharmaceutiques de France ;
Leblanc, Président de l'Association générale des Herboristes de France ;
Michel, Président du Syndicat de la Droguerie ;
Noël, Président de la Société Nationale des Conférences populaires ;
Prodhières, Pharmacien à Tarare (Rhône), Attaché au Laboratoire de la Section technique de Santé ;
Prudhomme, Directeur du Jardin Colonial de Nogent ;
Rothea, Pharmacien principal, Directeur du Laboratoire d'expertise de l'Inspection technique des subsistances ;
Jacques de Vilmorin, Représentant de la Fédération française des Syndicats des Marchands de Grains et de Graines de semence.

Le Comité à la suite de sa première réunion s'est divisé en trois commissions qui se sont constituées ainsi qu'il suit :

1° **Commission des études économimes et de la propagande :** MM. Bertrand, Boulanger, Carron, Crince, Faure, Fontaine, Michel, Peher, Prodhières, Perrot ;
2° **Commission de culture et de récolte :** MM. Costantin, Boulanger Lesage, Leblanc, Perrot, Rothéa, de Vilmorin ;
3° **Commission de culture des plantes exotiques :** MM. Bertrand, Achalme, Boulanger, Capus, Chevalier, Michel, Perrot, Prudhomme, de Vilmorin.

### Quelle sera l'œuvre du Comité

**Propagande.** — Le Comité considère comme sa tâche primordiale l'organisation d'une propagande qui fasse comprendre au pays l'importance de la question et suscite en grand nombre d'abord des récolteurs de simples, partout où il en pousse spontanément ; ensuite des producteurs de celles qui ne naissent point de notre sol ou n'y surgissent pas en assez grande quantité. Le Comité conçoit cette propagande par des conférences, des cartes-postales illustrées de plantes à cueillir qui seront données en bons points, des tracts, des articles de journaux, etc.

**Récolte.** — Le Comité conçoit un service d'études qui établira un inventaire de nos ressources et de nos besoins, des statistiques des lieux de production, créera des centres de ramassage, de séchage, des comités ou des délégués régionaux pouvant guider les récolteurs et même leur enseigner la botanique nécessaire.

**Culture.** — En attendant que l'on puisse pousser à de grandes expériences, le Comité encouragera la culture dans les jardins et favorisera les expériences dans des terrains qui pourraient être offerts par des particuliers ; une dame de la région de Rambouillet, membre de la Société d'acclimatation en a offert un déjà.

### Comment peut se faire la Propagande

Le Ministère de l'Instruction publique avec ses cartes-postales et la Société des conférences populaires donnent l'exemple de la façon dont on peut mettre en action la main-d'œuvre scolaire. Chacun et chacune d'entre nous peut aider à une telle propagande ; les sociétés féminines de province le peuvent en organisant des conférences dans leur région ; et la propagande privée peut se faire dans toutes les conversations.

Afin de donner à nos lecteurs, à nos lectrices des arguments pour cette propagande voici ceux que M. Clémentel a invoqués dans son rapport au Président de la République, et dans son discours à la première séance du Comité :

La récolte des plantes médicinales, autrefois très active en France, a depuis un demi-siècle, subi une décroissance rapide. Notre pays, jadis maître du marché, était devenu au cours de cette dernière décade tributaire de l'étranger pour presque tous ces produits. Avant la guerre, c'est par dizaine de millions de francs que se chiffraient nos importations de plantes médicinales, en provenance notamment de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

Et cependant ; la France, grâce à la fertilité de son sol, à la richesse de sa flore, à la douceur et à la variété de son climat, produit à l'état spontané la plupart des espèces utilisées en herboristerie et en pharmacopée ; et il serait aisé d'en intensifier la production par la culture. Non seulement elle pourrait arriver à se passer presque complètement du concours de l'étranger, mais elle pourrait encore devenir exportatrice et conquérir des marchés qui avant la guerre, avaient été accaparés par les Allemands et les Austro-Hongrois.

Nous devons nous hâter de réaliser cette tâche, a dit M. Clémentel d'abord parce que il nous faut tout de suite **restreindre nos importations, alléger notre change** et **libérer du tonnage.**

Ensuite, parce que l'importance économique de cette œuvre après la guerre est très grande.

Nous allons nous trouver avec une dette annuelle de 15 à 18 milliards alors que le revenu global de la France était d'environ 30 milliards.

Demander aux contribuables un effort qui équivaudrait à la moitié au moins de leurs ressources totales, ce serait leur imposer une charge écrasante.

Ce qu'il faut, c'est que nous doublions nos revenus ; il faut produire le plus possible. Il ne faut rien perdre de nos ressources ; il faut proscrire les importations de ce que nous pouvons trouver chez nous. La tâche est lourde, c'est certain. Mais ces difficultés ne doivent pas nous effrayer, au contraire. Nous devons tendre nos énergies et nous rappeler les mots historiques : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. »

Si nous voulons payer notre dette à l'étranger, dont nous avons rouvert le livre resté fermé depuis de longues années, il faudra sortir des produits, faire un actif commerce d'exportations, qui compensera notre affaiblissement actuel ; il faudra mettre en œuvre toutes nos richesses dans la France et dans les Colonies. Notre domaine, notre empire, si je puis dire, est infini comme capacités de production. N'hésitons donc pas. Nous avons là de vastes champs. Sans sortir de chez nous, je puis vous citer à côté des plantes médicinales, d'autres plantes dont on peut intensifier la culture et la récolte. Un exemple, frappant, ce sont nos roses que nos parfumeurs font venir de l'étranger, comme s'il n'y avait pas en France les moyens de faire produire les roses, qui nous font exporter, 4, 5 ou 6 millions par an.

Des membres du Comité ont ajouté d'autres exemples à celui-ci.

M. Michel signale que l'Allemagne qui tenait la tête du marché des plantes ne les produisait pas pour la plupart. Elle les achetait partout, même en France, les préparait et les exportait ensuite partout aussi

Actuellement nous importons du tilleul d'Italie pour plusieurs centaines de mille francs. Et nous en laissons perdre bien davantage chez nous. M. Michel cite le département de l'Isère qui en produit d'excellent auquel personne ne touche. C'est ainsi dans beaucoup d'autres départements, je l'ai vu cette année en Dordogne et nous le voyons chaque année à Paris.

Nous importons d'Espagne pour 2 millions de coquelicots, tandis qu'au long de nos routes ou de nos lignes de chemin de fer, des kilomètres de vraies plates-bandes s'envolent au vent.

M. Poher donne de son côté un exemple d'initiatives qui peuvent être prises sans retard :

Quant à la culture, j'estime qu'il faut s'y adonner dès maintenant si l'on veut être en état d'obtenir des résultats immédiatement après la guerre. A ce propos, je crois devoir vous citer l'exemple des efforts qui ont été tentés par la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans. Son Directeur, M. Bloch s'est intéressé très vivement à cette question. Sous son inspiration, nous avons recherché des terrains incultes, pour les consacrer à la culture de diverses plantes : belladone, datura, jusquisme, etc.,

Nous avons de la sorte trouvé à Dun-sur-Auron, dans le Cher, plusieurs centaines d'hectares de terrains marécageux où il ne poussait guère que des carex. Sur nos conseils, les maraîchers du pays se sont mis à y cultiver des plantes médicinales, sans pour cela abandonner leurs cultures ; ils s'en sont bien trouvés, et leur tentative va se généraliser. J'estime que c'est un effort à multiplier, car, je le répète, il faut, sans tarder, s'occuper activement de cette question de culture.

### Pour organiser la Récolte

Reproduisons à ce sujet les vues offertes au Comité par M. le pharmacien-major Prothières, représentant du Service de Santé :

J'entends attirer de suite l'attention du Comité tout entier sur l'impossibilité de faire un trop large crédit aux hommes adultes et solides pour réaliser un tel travail.

La main-d'œuvre enfantine et scolaire peut donc être précieuse, et davantage encore la main-d'œuvre des vieillards, et surtout la main-d'œuvre féminine. A la condition toutefois que les uns et les autres soient sérieusement guidés.

Le point indispensable, c'est de mettre les récolteurs, quels qu'ils soient, sous la direction de véritables techniciens, en la circonstance de pharmaciens avertis. L'instituteur pourra certes, conduire, surveiller et conseiller les enfants du village, et telle personne de bonne volonté, guider les récolteurs volontaires ; mais il faudra, dans chaque région, un homme de métier pour diriger utilement les efforts de chacun.

N'oublions pas, en effet, qu'il ne s'agit pas tant d'une question de botanique que d'une question de matière médicale. Tout d'abord, le ramassage des simples pharmaceutiques ne peut se faire sans discernement. La récolte de la digitale et de la jusquiame exige d'autres connaissances, d'autres soins, d'autres précautions, que celle de l'armoise et du chiendent. Ensuite, il faut préparer les plantes de façon telle qu'elles soient livrées au commerce de l'herboristerie dans un état marchand. Enfin, il est indispensable, dans une région déterminée, pour obtenir le maximum de résultats utiles, d'orienter les efforts vers la récolte des plantes qui constituent sa flore médicinale propre.

Donc, à mon avis, il faudrait créer, plus abondants en Auvergne, dans les Alpes, dans les Pyrénées et dans le Lyonnais, moins nombreux en Beauce, en Normandie et en Sologne, de petits centres de récolte, chacun placé sous la direction d'un pharmacien que désigneraient les associations pharmaceutiques. Il faudrait, d'autre part, réunir, grouper ces centres sous la haute direction de comités régionaux, comprenant surtout des pharmaciens et des droguistes spécialisés dans la botanique et l'herboristerie — comme M. de Poumeyrol, dont le bel effort dans le Lyonnais mérite tant d'éloges, — qui constitue raient les véritables centres d'impulsion et d'utilisation.

Qu'on aille très vite si l'on ne veut laisser la France tributaire demain, comme elle l'est encore aujourd'hui, de l'étranger pour l'achat des plantes médicinales qui poussent cependant à l'état spontané sur son sol.

Nous savons que le Comité est disposé à aller aussi vite que possible dans la constitution de ces comités régionaux. Nous invitons nos lectrices qui croient pouvoir se rendre utiles pour constituer un de ces comités, à nous en prévenir. Nous transmettrons leur demande au Ministère qui leur fera parvenir les renseignements nécessaires.

### Conseils pour la Récolte

Avant de rien entreprendre, les récolteurs devront se renseigner auprès des Comités régionaux istitués par le Comité des Plantes médicinales ou tout au moins auprès de pharmaciens ou de droguistes susceptibles de leur donner d'utiles conseils et même d'acheter leur récolte.

Il convient, en effet, de déterminer dans chaque région, les espèces dont la récolte offre un véritable intérêt et pour lesquelles il est possible de trouver des débouchés certains.

Enfin, il faut apprendre à sécher et à présenter les plantes et il est nécessaire que cette préparation soit guidée par des praticiens compétents.

Certaines brochures peuvent déjà renseigner utilement les personnes qui voudraient essayer de se livrer à cette récolte. Nous pouvons citer notamment une brochure de la Société Nationale des Conférences populaires, 4, rue Rameau, à Paris, et une autre, éditée par la maison de Poumeyrol et Travi, 6, rue des Etroits, à Lyon (0,60).

Ces brochures énumèrent les principales plantes médicinales, leur habitat, les parties utilisées, les précautions à prendre en vue de leur dessiccation, et de leur préparation, les prix approximatifs auxquels elles peuvent être vendues et enfin une liste des maisons susceptibles de s'en rendre acquéreurs.

### Conseils pour la Culture

Nous empruntons les indications suivantes à une notice du Comité.

La culture des plantes médicinales est une culture maraîchère qui n'exige pas beaucoup de force de la part de celui qui s'y livre. Néanmoins, cette culture ne peut être entreprise exclusivement par des femmes (1). Certains travaux : labours, ensemencements, façons à donner à la terre, binages, ne peuvent guère être confiés qu'à des hommes. Le sarclage, la cueillette, les soins à donner au séchage et à la préparation des plantes conviennent au contraire plus particulièrement aux femmes.

Pendant la guerre, des femmes ont courageusement suppléé leurs maris et leurs fils et souvent elles ont pris la direction d'exploitations agricoles très importantes. Elles pourraient tout aussi bien diriger des cultures de plantes médicinales auxquelles il serait peut-être possible d'adjoindre, dans certaines régions, la culture des plantes à parfums et à essences.

Mais là encore, il ne faut rien entreprendre sans avoir consulté les Comités régionaux ou des hommes compétents qui pourront indiquer, d'après le climat, la nature du sol, les espèces à cultiver ainsi que les différents procédés de cueillette et de séchage à employer et qui feront connaître avec quelque précision à l'intéressé les frais que peut entraîner l'installation d'une exploitation agricole.

(1) Ainsi pense le Comité auquel nous faisons remarquer que depuis quatre ans des femmes presque partout en France exécutent ces travaux.

Le prix de vente des plantes médicinales est sujet à de grandes variations et il est nécessaire que les cultivateurs se mettent aussi en relations avec les droguistes afin de connaître les plantes les plus recherchées et celles qui peuvent donner le meilleur rendement.

Les plantes qui semblent **actuellement** assurées d'un débouché certain et dont la culture paraît devoir être rémunératrice sont les suivantes :

Belladone, datura stramonium, jusquiame, camomille romaine, valériane et guimauve

Toute personne désirant se livrer à la culture des plantes médicinales sur de vastes étendues, pourraient utilement visiter les exploitations, peu nombreuses, qui existent déjà à Etréchy et à Milly (Seine-et-Oise), à Chemilley (Maine-et-Loire), à Dun-sur-Auron (Cher). Elle pourrait aussi se renseigner auprès de M. Poher, Directeur des Services commerciaux de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, 7, place Valhubert, à Paris ou de M. Sirodeau, Président du Syndicat des Producteurs de plantes médicinales de Chemilley, 36, rue des Lices, à Angers.

Mais il est une culture à laquelle toutes les femmes peuvent se livrer, qui ne leur donnera aucune peine et qui pourra comme la cueillette des plantes sauvages, leur procurer quelques ressources appréciables : c'est la culture en bordures, dans le jardin familial, de quelques plantes choisies. Ces modestes plantations pourront être étendues si l'écoulement de la récolte se fait facilement et à un prix suffisamment rémunérateur.

Les plantes qui paraissent le mieux se prêter à ce genre de culture sont : la rose trémière, la mauve, la camomille, la bourrache, etc...

Il est à noter que les enfants peuvent apporter leur aide à la culture familiale des plantes médicinales comme à la cueillette des plantes sauvages.

### CONCLUSION

On le voit, si la propagande verbale ne doit pas être négligée, et si la question comporte des études indispensables pour être pleinement résolue, il est cependant possible de se mettre tout de suite au travail.

Nous noterons ici avec plaisir tous les faits d'initiative qui nous seront signalés et nous nous efforcerons de procurer de l'aide aux bonnes volontés sérieuses.

Il nous reste à dire que s'il nous a été permis de connaître les efforts déjà faits et l'intervention gouvernementale, par conséquent, de faire appel pour ce nouveau service patriotique à l'élite féminine qui nous suit assidument, c'est grâce à un grand organisme dont les fondateurs éminents n'ont pas hésité à admettre les femmes en toute égalité avec leurs collègues masculins. Je parle de l'**Union des Grandes Associations Françaises contre la propagande ennemie** qui existait de fait depuis près de deux ans et qui vient de se constituer en Association légale. Les hommes représentants d'œuvres sont en majorité dans son unité par la même raison que nous avons dite plus haut ; mais on y compte plusieurs femmes et Mme Jules Siegfried est au nombre des vice-présidents. C'est grâce à cette œuvre que « La Française » a connu le mouvement auquel elle essaie aujourd'hui d'apporter une aide.

Nous ne terminerons point sans remercier M. le lieutenant Elbel un des plus dévoués organisateurs du Comité, de la complaisance qu'il a mise à nous documenter, particulièrement aux femmes.

J. M.

## PRIX APPROXIMATIFS

auxquels les Plantes Médicinales sont achetées, **rendues aux magasins des droguistes** par grande vitesse ou colis postaux. Ces prix comprennent le port et l'emballage.

**PLANTES FRAICHES**

| | | le kilo |
|---|---|---|
| Aconit | Racine fraiche | Fr. 1 10 |
| Aconit | Feuilles fraiches | 0 65 |
| Anémone pulsatille | Plante entière fleurie fraiche | 0 60 |
| Asaret | Plante entière fraiche avec racine | 0 65 |
| Arnica | Fleurs fraiches | 0 50 |
| Arnica | Racine fraiche | 0 75 |
| Bardane | Racine fraiche | 0 40 |
| Drosera | Plante entière fraiche | 5 » |
| Fougère mâle vraie | Doigts mondés frais | 0 35 |
| Prunellier | Fruits frais | 0 35 |
| Raifort | Racine fraiche | 0 65 |
| Tilleul | Fleurs fraiches, avec bractées | 1 50 |

**PLANTES SECHES**

| | | le kilo |
|---|---|---|
| Aconit | Racine sèche | Fr. 2 » |
| Aconit | Feuilles sèches | 2 » |
| Arnica | Fleurs sèches | 6 50 |
| Aubépine | Fleurs sèches sans feuilles | 3 50 |
| Bardane | Racine sèche coupée | 2 50 |
| Belladone | Feuilles sèches mondées | 8 » |
| Bouillon blanc | Fleurs sèches sans calice | 8 » |
| Bourdaine | Ecorce sèche | 1 50 |
| Camomille | Fleurs sèches doubles | 7 » |
| Chiendent | Racine sèche entière | 1 10 |
| Coquelicot | Pétales secs | 6 » |
| Cynoglosse | Racine sèche | 1 10 |
| Digitale | Feuilles sèches | 3 50 |
| Drosera | Plante entière sèche | 18 » |
| Fraisier | Racine sèche | 0 80 |
| Fumeterre | Plante fleurie sèche | 1 40 |
| Guimauve | Racine sèche | 3 50 |
| Guimauve | Fleurs sèches | 6 50 |
| Jusquiane | Feuilles sèches | 6 50 |
| Mauve | Fleurs sèches | 7 » |
| Muguet | Feuilles sèches | 1 25 |
| Noyer | Feuilles sèches | 0 75 |
| Ortie blanche | Fleurs sèches sans calice | 12 » |
| Pissenlit | Racine sèche | 1 25 |
| Pied de chat | Fleurs sèches | 6 » |
| Saponaire | Racine sèche | 1 25 |
| Trèfle d'eau | Feuilles sèches | 2 25 |
| Tussilage | Fleurs sèches jaunes fleuries | 1 75 |
| Tilleul | Fleurs sèches avec bractées | 4 50 |
| Valériane | Racine sèche | 4 50 |
| Violettes odorantes | Fleurs sèches | 7 » |

## LISTE DES PHARMACIENS-DROGUISTES

### acheteurs de Plantes Médicinales

(Extrait de la brochure de la Société Nationale des Conférences populaires) :

MM.

Boulanger, Dausse et Cie, 4, rue Aubriot, Paris.
Buchet et Cie, 21, rue des Nonnains-d'Hyères, Paris.
Darrasse Frères, 13, rue Pavée, Paris.
Gallois et Cie, 9, rue de la Perle, Paris.
Salles et Cie, 4, rue Elzévir, Paris.
Sossier et Ivorat, 33, rue des Blancs-Manteaux, Paris.
Totain, 34, rue des Francs-Bourgeois, Paris.
H. Adolphe, droguerie Couet, 16, rue de l'Argenterie, à Montpellier.
V. Alary, Guilhem et Cie, drog., 2, rue Ste-Colombe, Bordeaux.
C. Allard, directeur de l'usine Thévenot, à Dijon.
Alièyre (E.), drog. méd., 31, rue de la République, Nice.
Augé, produits pharmaceutiques, 27, rue du Musée, à Lyon.
Barthélemy et Cie, droguistes médail., 7, rue Dugommier, Nantes.
Béchel et Jourdan Frère, herboristes, 40-42, rue Tronchet, Lyon.
Bellouard et Fils et Cie, 17, rue des Menuts, à Bordeaux.
Bertrand, herboriste en gros, 85, quai Pierre-Scyse, à Lyon.
Bertrand Frères, produits chimiques, à Saint-Etienne.
Bietrix aîné et Cie, droguistes, à Lyon.
E. I P. Blanlœil Fils et Cie, drog. méd., 3, rue Fanny-Peccot, Nantes.
A. Bonnaure, granulés médicam., Alais (Gard).
P. Bossol, représentant de fabriques, 24, rue Lanterne, Lyon.
Boucher et Lerich, droguerie pharmaceutique, 24, rue Mogador, à Alger.
Boudinaud et Deleuze, fabr. de réglisse, 376, boulevard National, Marseille.
Brunaud, intéressé de la maison Roudet et Cie, 49, rue de la Teste, à Bordeaux.
Calvé Frères, import., et trieurs de gommes, 11, rue d'Avian, Bordeaux.
Carenou et Tur, fabr. de réglisse, à Moussac (Gard).
E. Chaillou et Cie, drog. méd., 36, rue de l'Arsenal, Angoulême.
Charles et Cie, drog. méd., anc. établissements Thibault et Olive, 13, rue Saint-Léonard, Nantes.
Degraaf, Saye et Bègue, drog., 14, rue Causserouge, Bordeaux.
Delamare et Blanc, Romilly-s.-Andelle, par Pont-Saint-Pierre (Eure).
Demolon, dr. méd. du Sud-Ouest, Bayonne (Basses-Pyrénées).
Delaugère, droguerie médicinale, à Orléans.
A. Doux et Cie, droguiste, 74, rue de la Rousselles à Bordeaux.
Droguerie Centrale du Sud-Ouest (anc. mais. G. Thomas), dr. méd., 9, rue Hippolyte-Magen, Agen.
Durantou et Dalbera, droguerie médicinale, rue Daru et rue Sully, à Oran.
Etablissements Byla, prod. biol., 89-93, rue de Montrouge, Gentilly.
Fabrique Internationale d'Objets de Pansements, 15, boul. Auguste-Comte, Montpellier.
Fabrique de Pansements du Dr Bombart, Solesmes (Nord).
Faist, droguiste, 62, rue de la Lône, Lyon.
Fouché Frères, produits pharm., herboristerie rue du Mont-Roti, Houdan (S.-et-Oise).
Fournier et Cie, drog., prod. ph., rue de Jouvence, Dijon.
A. Fourton et P. Patriarche (successeurs de Danmy), dr. méd., 26, av. de la République, Clermont-Ferrand.
Froger et Gosselin, pans. ant., Saint-Rémy (Calvados).
Fromont, pharmacien, directeur de la Société Lyonnaise de produits pharmaceutiques, 91, rue de la Pyramide, à Lyon.
J. Gagnière, drog. médic., 1, impasse Desaix, Clermont-Ferrand.
G. Gamel et A. Boissier, drog. médic., 2, rue des Chapeliers, Nîmes.
A. Garbit, drog. méd., fabrique d'huile de ricin, 150, rue Saint-Pierre, Marseille.
Gatzert, eaux minérales naturelles, 5, rue de la Darse, Marseille.
Gaussen, herboristerie en gros, Nîmes (Gard).
Gignoux Frères et Cie, fabricants, usines à Decines, près Lyon.

(*Tournez, s. v. p.*).

Giraud, droguiste, rue Mission-de-France, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Givaudan et Cie, produits chimiques et pharm., 8, quai des Etroits, Lyon.

Goerger, fabr. d'huiles et vasel., 8, route de Flandre, au Bourget.

Grandjérit et Aymonin, drogueerie médicinale, 86, rue de Bruxercuilles, à Chaumont.

A. Granval extraits phar., 14, rue Péry, Reims.

Laprée-Chaucherie, Robineau et Cie, drog. médicinale, 168, boulevard de la République, Agen.

Lefèvre, rep. en droguerie, 25, avenue de Mirmont, Bordeaux-Caudéran.

Levasseur et Cie, drog. phar., 1, rue du Lycée, Le Havre.

Levernieux et Loddé, drog., produits chim., 7, rue de Jankowski, Le Mans.

P. Lorenzi Fils, eaux distil., ess., herb., Nice.

Monte et Cie, prod. chim., 8, rue de l'Arsenal, Marseille.

Maurel Prom, Buhan Père et Fils et Teissaire, Société des importateurs (trieurs de graines), 29, rue Saint-Hubert, Bordeaux.

Ménard Frères, droguistes vétér., Thouars (Deux-Sèvres).

H. Mulsant, objets de pansements, à Villefranche (Rhône).

Murat et Massias, droguerie médic., 3, rue Montardy, Toulouse.

Noullès et Cie, herboristerie en gros, à La-Isques (Côte-d'Or).

Oudin (Georges), produits pharmaceutiques, Villa Lorraine, à Maisse (Seine-et-Oise).

A. Perdrix et Le Bouvier, fabr. de sucs de réglisse, Uzès (Gard).

H. Poinceau, drog., 8, rue des Carmes, Orléans.

J. Poizat, drog. et matières premières, 22, rue de la Gare Lyon-Vaise.

Pommeyrol et Travi, herboristerie en gros, 6, rue des Etroits, Lyon.

Quemerais, droguerie médic., 10, rue du Lycée, Rennes.

Rilliard Frères, herboristerie en gros, Nîmes.

Riggles et Cie, fabricants d'alcool de menthe, 133, boulevard Victor-Hugo, à Saint-Ouen (Seine).

Riguy, pharmacien-droguiste, Besançon.

André Ridel, de la maison Ridel fils et Cie, fab. de prod. oxygénés et prod. chimiques, 86, rue Pierret, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

A. Roudel et Cie, droguerie médicinale, 27, place du Palais, Bordeaux.

H. Rougmon, droguiste, à Toulon.

A. Schwartz, herbor., 39, rue Saint-Rémy, Nîmes.

Silberl, Ripert Frères et Cie, rue Bénédit, Marseille.

Ch. Simon, droguerie médicinale, 12, rue de la Visitation, à Nancy.

A. Sitller, parf.-dist., à Grasse (Alpes-Maritimes).

G. Sonen, dir. de la Pharmacie Centrale de France (succ. de Lyon), 3, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, Lyon.

Syndicat de la Droguerie et des Commerces annexes de Marseille, 12, rue Cannebière, Marseille.

Syndicat des Droguistes du Sud-Est, 41, rue Bonneterie, Avignon.

A. Taillandier, fabr. de sels de quinine, route de Sannois, Argenteuil (S.-et-O.)

Teissonnière et Kreitmann, succes. de la maison Aubrespy, à Uzès.

Theircelin et Charrier, safrans, Pithiviers-en-Gâtinais (Loiret).

Thiriet et Cie, Drogueries réunies de l'Est, 21, rue Montesquieu, Nancy.

Thomas et Guinamard, prod. pharm., à Terre-Noire (Loire).

Travers et Coleu, drog. méd., 11, rue de l'Ecureuil, à Rouen.

Van Cauvenberghe et Demoyelle, négoc. en huiles de foie de morue, à Dunkerque.

Vermin (Louis-Charles), fabr. de produits pharmaceutiques, 1, rue Dajol, à Melun.

Versmée, directeur de la Pharmacie Centrale de France (succursale de Bordeaux), 17, cours Pasteur, Bordeaux.

Vimard et Monschein, drog., matières premières pour la parfumerie, Vallauris (Alpes-Maritimes).

J. Warin, produits ph., Villiers-sur-Marne (Seine-et-Oise).

# L'Etat doit-il encourager la débauche ?

*Sous ce titre nous avons publié une circulaire ministérielle recommandant aux chefs militaires la création de maisons de tolérance au front. Nous avons inséré les premières protestations à ce sujet adressées au Ministre de la Guerre et au Ministre de l'Intérieur sur l'initiative de la Section d'Unité de la Morale du* Conseil national des femmes françaises. *Voici aujourd'hui de nouvelles protestations d'autres importantes sociétés :*

## Ligue Française d'Education morale

**A M. le Ministre de la Guerre**

Monsieur le Ministre,

Le Comité de la L. F. E. M. s'est trouvé saisi par un de ses membres, entre les mains de qui elle est tombée, d'une circulaire confidentielle signée de M. le général Mordacq, en date du 13 mars dernier et adressée aux Commandants des Régions militaires.

Cette circulaire invite ces chefs à s'occuper de l'organisation aux abords des camps, de maisons de tolérance, à rechercher les locaux appropriés, à prévoir, si ces locaux font défaut, l'installation de baraquements spéciaux ; enfin à trouver les personnes susceptibles de se charger de la direction des maisons ainsi créées.

Le Comité de la L. F. E. M. a été douloureusement affecté du projet qui lui a été ainsi révélé, et attristé de voir quels étranges services étaient ainsi demandés à des généraux français.

Mais il serait vain d'insister sur les sentiments que soulève la lecture d'un tel document ; nous ne voulons pas être accusés de méconnaître à la fois la réalité du problème angoissant en présence duquel vous vous trouvez et la sincérité de votre effort pour le résoudre. Quelque insolites que soient les mesures que vous préconisez, nous voulons tenir compte de ce que les circonstances aussi ont d'exceptionnel et nous savons que votre seule intention est d'enrayer un mal dont les ravages sont alarmants.

C'est pourquoi examinant sans parti pris le remède que vous avez envisagé, et faisant abstraction de toute révolte sentimentale, nous voulons considérer seulement ici son efficacité. Elle nous a apparu tout à fait illusoire et même contraire au but poursuivi.

Ou bien en effet, les autorités militaires ou civiles sont dès à présent armées pour procéder à cette chasse sévère de la prostitution libre dont vous faites l'heureuse contre-partie de votre projet ; mais alors pourquoi ne pas exercer cette chasse dès à présent et compter sur l'initiative privée pour organiser ce que cette répression pourrait rendre nécessaire ? Seulement on ne voit guère que cette procédure ait jamais été observée : les pouvoirs publics n'ont jamais agi très efficacement contre la prostitution libre qui, en fait s'est toujours développée aux dépens de l'autre.

D'autre part, vous vous flattez que les maisons organisées par vos soins seraient exemptes de dangers ou tout au moins, plus sûres. Comment pourrions-nous partager cette illusion et pourquoi cette sécurité serait-elle plus grande dans ces maisons qu'elle ne l'est dès à présent dans celles qui sont surveillées par la police et pourvues d'un service médical ? Comment la santé des femmes serait-elle garantie si, après vous être assurés que vos pensionnaires sont saines, vous ne vous assurez pas aussi que l'homme qui entre n'est pas contaminé ? La garantie supposée parfaite le premier jour aura disparu le lendemain.

Ainsi vos mesures n'auraient pour effet que d'ajouter une prostitution nouvelle à celle qui existe, d'accroître les occasions et les dangers. Vous auriez même pas la promesse d'une sécurité illusoire favorisé des tentations qu'une crainte salutaire pouvait encore contenir.

Comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, ce n'est pas par des protestations inligénes, qui pourtant étaient notre premier mouvement, que nous prétendons faire obstacle aux mesures projetées. C'est par un examen tout objectif des conditions du problème. Nous savons des cruels dilemmes que posent aux personnes responsables les circonstances présentes et les concentrations anormales d'une population virile venue de tous les points du monde sur toutes les régions de notre malheureux territoire. Nous savons quel danger elles constituent pour la santé de notre race et pour la dignité des filles de France. Mais nous sommes profondément convaincus que le remède proposé est aussi inefficace qu'il est inavouable et infâmant. On songe à satisfaire l'homme, il faut surtout songer à l'instruire, et ensuite à le guérir. On pense à garantir l'homme dans ses plaisirs ; mais il faut penser aussi à ne pas livrer la femme saine à l'homme qu'on n'examine pas. Quelle iniquité autrement et quelle inconséquence ! Pourquoi protéger l'un et non pas l'autre et comment prétendrait-on limiter le mal par une surveillance qui ne s'exercera que sur la moindre partie du danger ?

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

*8 juillet* 1918.

Signé : **Julie Siegfried,**
Présidente.

## Action sociale de la Femme et Association du Livre Français

(Secrétariat Général Central
de renseignements sociaux
17, rue Châteaubriand (8e)
PARIS

*A la Présidente de la Section d'Unité de la Morale du Conseil National des Femmes françaises.*

Madame,

Je crois comme vous que l'organisation de la débauche n'est qu'un palliatif et non un remède autour des camps. C'est très dangereux pour la moralité de la population civile des environs.

Le mal vénérien a des racines morales qu'on oublie trop. Tant qu'on n'aura pas aux motifs scientifiques ajouté ceux d'un idéal moral et religieux pour déterminer la « volonté de lutter » chez l'individu, contre les sollicitations de la débauche, on n'aura presque rien fait. La circulaire n° 1936 C. (Création de Maisons de tolérance) lancée par le bureau du Cabinet du Minlstre, est très réfléchie au point de vue médical, peut-être moins au point de vue des répercussions morales.

Vous avez donc raison d'attirer l'attention du pouvoir sur ce côté de la question et je vous prie au nom du Comité de l'Action Sociale de la femme, d'inscrire celle-ci parmi les protestataires, ou tout au moins parmi celles qui réclament que la circulaire ne soit appliquée qu'avec la plus grande circonspection, comme un pis-aller.

Veuillez communiquer cette lettre s'il y a lieu.

Pour le Comité de l'Action Sociale de la femme.

Signé : J. Chenu.
*Présidente.*

## La Plus Grande Famille

12 Juillet 1908.

**A M. le Ministre de la Guerre**

Monsieur le Ministre,

Un de nos adhérents vient de nous remettre une circulaire, datée du 3 Mars 1918, dont le titre définit très clairement l'objet : signée par le Général Mordacq, chef de Cabinet de M. le Ministre de la Guerre, elle porte cette estampille officielle :

Cabinet du Ministre
4e Bureau, n° 1.936 — C.
Création de maisons de tolérance.

Par cette circulaire, votre Département, se déclarant d'accord avec le service de Santé et avec M. le Ministre de l'Intérieur, considérant « les dangers que la multiplication croissante des maladies vénériennes fait courir aux armées alliées ainsi qu'à l'avenir de la race » invite les Généraux commandants de Régions à lui faire parvenir dans le plus bref délai (dix jours au maximum), les renseignements que l'étude du projet nécessite. »

Aucun doute n'est possible :

Il s'agit de créer l'installation aux abords des camps, sous le contrôle et presque sous la direction des chefs militaires, des maisons de tolérance d'une importance proportionnée à celle des camps et qui devront répondre aux meilleures conditions d'hygiène, de telle sorte que les militaires n'aient plus à chercher ailleurs la satisfaction de leurs plaisirs. Il s'agit de doter l'armée française de maisons de débauche *réglementaires*.

Nous nous voyons obligés, M. le Ministre, de protester de toute notre énergie contre l'innovation qui résulterait de la réalisation d'un tel projet.

Nous trouvons tout naturel qu'on cherche à lutter contre la multiplication croissante des maladies vénériennes, mais nous sommes profondément surpris que pour enrayer le mal on juge nécessaire de créer de nouvelles maisons de débauche et d'en faire en quelque sorte l'annexe indispensable des casernements.

Pour enrayer la débauche nous n'avons foi qu'en une amélioration des mœurs.

Pour enrayer la contagion des maladies vénériennes nous estimons qu'il faut se préoccuper avant tout de guérir les contagieux en leur facilitant les moyens de se soigner, et en exigeant même qu'ils se soignent, sous peine de poursuites, en surveillant enfin de plus près la prostitution réglementée et la prostitution libre.

Tant que cela ne sera pas fait, créer de nouvelles maisons de tolérance, ne pourra qu'aggraver le mal, car encourager la débauche en lui donnant l'espoir de la sécurité, c'est multiplier les occasions de contagion.

Et puis il y a la manière : celle qui consiste à donner à la maison de tolérance un caractère en quelque sorte *officiel* et *réglementaire* est simplement scandaleuse.

Elle l'est à l'égard des officiers, auxquels on impose, sans nécessité, un bien pénible devoir.

Elle l'est à l'égard de l'ensemble de la troupe, et tout spécialement des jeunes soldats, qui se laisseront d'autant plus facilement entraîner qu'il s'agira d'une maison placée sous le contrôle de l'autorité militaire et, en quelque sorte, recommandée par elle.

Elle l'est à l'égard des pères et mères, qui consentent à donner à la patrie ce qu'ils ont de plus cher, leurs fils, mais que révolte justement l'atteinte portée à leur intégrité morale, sous la forme d'un encouragement indirect à la débauche.

Elle l'est à l'égard du Pays, qui n'a jamais accordé à de tels établissements qu'un régime de pure tolérance, en les maintenant toujours sous le contrôle de la police et sous le mépris constant et unanime des honnêtes gens.

Au nom des familles groupées dans notre Association, certains d'être soutenus s'il était nécessaire par l'opinion publique, nous vous demandons le retrait de cette circulaire, qui, contrairement à ce qu'elle paraît se proposer n'organise d'ailleurs rien de pratique pour lutter contre la multiplication croissante des maladies vénériennes.

Et si l'on nous demande par quoi on la pourrait remplacer, bien que cela ne soit pas précisément notre rôle, nous n'hésitons pas à déclarer qu'il semble qu'il y ait lieu de s'inspirer des *méthodes américaines*, dont les résultats méritent tout à fait de fixer l'attention. (Voir entre autres à cet égard, l'article de M. le Professeur R. Sabouraud, paru dans *La Presse Médicale* du 18 février 1918).

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération.

*La Plus Grande Famille.*

# LES LIVRES

**CŒURS FRANÇAIS, CONSCIENCES ANGLAISES**, par J. Hénouard.

Ce titre a un défaut que l'auteur a remarquablement évité dans le reste de son livre, celui de généraliser injustement : de plus il exagère ce qu'il prétend résumer ; car il ne signifie point que les Anglais sont sans cœur et les Français sans conscience ; mais que la France, généreuse et spontanée, intelligente aussi, comprend tout du premier clair regard et se donne tout entière du premier élan, et l'Angleterre grave, pondérée, réfléchie, consciencieuse, prend son temps pour peser le pour et le contre, ne mettant son cœur à une tâche qu'après l'avoir approuvée par sa raison.

Les sentiments d'une jeune Française mariée à un Anglais sont, au commencement de la guerre, douloureux. Elle voit l'Angleterre « au balcon » tandis que les hommes de son sang vont à la mort. Pour les Anglais, à cette époque, le « métier » de soldat n'excitait pas beaucoup d'intérêt ni n'inspirait une grande considération ; ils mcuraient, ce n'était presque pas énouvant; leur profession comportait naturellement des risques. « Les citoyens, n'étant pas de métier, ne voyaient aucune raison de s'agiter. Tous, ils serraient les poings bien entendu, en pensant à la Belgique ; on ne leur demandait pas davantage. »

La situation faite aux épouses par le recrutement volontaire était délicate. l'auteur l'indique très délicatement aussi : « C'est un peu pour nous, les femmes que nos soldats se battent. Accepter leur sacrifice, nous abriter derrière eux, oui; les pousser dans la mêlée, exercer sur eux une pression, substituer notre conscience à-la leur... je ne le pourrais pas. » Et ailleurs : « Si l'on aime son mari, comment trouver le courage de l'envoyer au combat ? si on l'aime davantage encore comment se consoler de ne pas l'y voir courir ? »

Aussi les femmes furent les premières à comprendre l'utilité de la conscription :

« Quel est donc l'instinct si sûr qui a révélé aux citoyennes, à toutes les citoyennes, aux « suffragettes », aux « suffragistes » comme aux traditionalistes, ce qui semble encore obscur à beaucoup de citoyens ? Qui leur a démontré les dangers, pour le groupe, de l'éparpillement des volontés aux heures des grandes crises, la nécessité des disciplines extérieures, quand le salut public est en cause ? »

Mais le « miracle anglais » s'accomplit intégralement. La France et l'Angleterre ne peuvent faire autrement que se rencontrer, sur le même champ de bataille et dans la même conception du devoir : « Les Français sont des raisonneurs que leur cœur emporte, eux (les Anglais) sont des instinctifs bridés par la volonté. Les voix qui nous guident les uns comme les autres, voix de la conscience ou voix du cœur viennent ensemble des mêmes sphères spirituelles, pour prêcher contre leur ennemi commun : la force brutale. »

Toute cette analyse du caractère des deux nations est fine, nuancée et sans banalité. La conclusion, qui semble accepter la nécessité de la guerre en prescrivant celle de la souffrance et de la mort, serait discutable mais sans doute que là encore, comme dans son titre, l'auteur a trop condensé sa pensée.

**Alice Berthet.**

**Tous les deux ans l'Allemagne par excédant de ses naissances sur ses décès, s'accroissait, sans livrer bataille, de plus d'un million et demi d'habitants — l'équivalent d'une Alsace-Lorraine.**

**En une seule année de paix, en 1911, la France, par excédant de ses décès sur ses naissances, perdait 35.000 habitants — l'équivalent d'une ville comme Dunkerque.**

**La dépopulation française a frayé la voie à l'invasion germanique.**

(*Communication de POUR LA VIE*)

# Carrières Féminines

**TELEGRAPHIE SANS FIL**

La prochaine session d'examens trimestriels pour l'obtention du certificat de radio-télégraphiste aura lieu le 19 août.

**HOPITAL-ECOLE EDITH CAVELL PREPARATION DES INFIRMIERES PROFESSIONNELLES**

Ce ne sont pas seulement les hôpitaux militaires qui réclament un nombre toujours croissant d'infirmières qualifiées, générales ou spécialisées (radiologues, anesthésistes, etc.). C'est pour les besoins les plus divers nés de la guerre, que les demandes d'infirmières se multiplient, que les situations, qui leur sont offertes, sont de plus en plus variées, de plus en plus intéressantes, de plus en plus rémunératrices.

Les dispensaires d'hygiène sociale et de préservation anti-tuberculeuse, institués par la loi du 18 avril 1916, ne pourront fonctionner utilement que grâce à des infirmières spécialisées, soignant au dispensaire et à domicile les tuberculeux et les enfants malades, apprenant aux mères à élever leurs petits et à écarter la contagion du Foyer.

Les Comités d'assistance aux Militaires tuberculeux, les stations sanitaires du Ministère de l'Intérieur n'ont pas un moins grand besoin d'infirmières préparées à la lutte antituberculeuse.

Les usines réclament des infirmières, et pour leurs postes de secours, qui conviennent à celles qui aiment le travail intense et rapide, et pour leurs crèches, chambres d'allaitement, pouponnières, etc., où il ne doit plus y avoir place pour des femmes, que leur seule bonne volonté inexpérimentée arme pour la lutte contre la mortalité infantile.

Enfin la Croix-Rouge américaine organise en France, une véritable croisade sanitaire contre la tuberculose et la mortalité infantile : elle fournit les trésors de sa générosité et de son expérience, apporte ses méthodes et les cadres d'une armée qui doit être formée par des infirmières françaises, chargées de les appliquer. Et à ces infirmières ce n'est plus un maigre salaire d'appoint qu'elle offre : elle veut que les femmes qui donnent leur vie à la défense de la santé publique, soient déchargées de tout souci matériel : 300, 400, 500 francs par mois leur sont alloués.

Mais de telles situations sont seules dignes, des infirmières qui, avant de se spécialiser, ont reçu une éducation professionnelle large et solide. L'Association pour le développement de l'Assistance aux malades est à même de l'assurer à son Hôpital-Ecole Edith Cavell, 64, rue Desnouettes par le cycle le plus complet réparti sur deux années d'études, de cours théoriques et de stages pratiques. La durée du séjour exigé à l'Ecole, en vue de l'obtention du diplôme est diminuée en proportion des études déjà faites et des états de service antérieurs. Le prochain examen d'admission et le concours pour l'obtention de Bourses auront lieu au début d'octobre.

**DEROGATION A LA CONDITION D'AGE POUR L'EMPLOI DE REPETITRICE DE LYCEE**

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique a décrété ce qui suit :

Article premier. — Par dérogation aux dispositions de l'article 2 du décret du 5 mars 1913, les candidates à un emploi de répétitrice de lycée ou de collège qui ont dépassé l'âge de trente ans postérieurement au 2 août 1914 pourront être déléguées dans un emploi de même nature, si elles justifient qu'elles remplissaient, au moment où elles ont atteint cet âge, les conditions prescrites par l'article premier du dit décret.

Art. 2. — La présente disposition ne sera applicable que pendant la durée de la guerre et pendant les deux années qui suivront la fin des hostilités.

# PRIÈRE DE LIRE ATTENTIVEMENT

*La Française* ne paraît ordinairement point pendant les mois de Juillet, Août et Septembre. Nous avons voulu cette année, par un grand effort, rompre avec cette coutume et nous avons réussi à publier trois numéros en Juillet. Nous espérions pouvoir en donner deux en Août et deux en Septembre. Mais des difficultés imprévues nous obligeront, à notre vif regret, de réduire ce nombre de moitié au moins pour le mois d'Août. Ce numéro est donc le seul qui paraîtra jusqu'au 7 ou au 14 septembre.

# LIVRES NOUVEAUX

**Le mécanisme de l'organisation en France et en Allemagne**, par A. Van Gennep (Attinger frères), prix 1 fr. 25.

**Guide de cuisine végétarienne des gourmets**, par Louise Smeechaert (Société végétarienne de France), prix 2 fr.

**Comment fut sauvé Paris**, L'Ourcq 5-10 septembre 1914, par Paul-Henri Courrière, préface du général Maunoury (Perrin), prix 3 fr. 50, augmentation 30 0/0.

**Au soldat de France** (« Pour la Vie », 32, rue Madame).

**L'Education sexuelle**, par Mme Avril de Ste-Croix, préface de M. le professeur Pinard Félix Alcan), prix 1 fr.

**A chanter sur la route**, chants recueillis par A. Sauvrezis (Maurice Senart et Cie, brochure).

**Quelques vérités à répandre**, par Henri Kervarec, prix 0 fr. 25.

**La Place de la Guerre actuelle dans notre Histoire nationale**, par Camille Jullian, membre de l'Institut (Bloud et Gay).

**La Vraie France et l'évolution du Patriotisme français**, par Samuel Rocheblave (Bloud et Gay).

**L'infanterie héroïque et douloureuse**, Thiaumont-Moronvillers, juillet-août 1916, mars-avril 1917, récits vécus d'un officier de ligne par Henri Libermann (Perrin et Cie), Prix 3 fr. 50, maj. 30 0/0.

**L'impérieux amour**, par J. Delorme-Jules Simon (Perrin et Cie., roman, prix 3 fr. 50, maj. 30 0/0.

**Allemand d'Amérique**, par A. de Villèle, roman de la vie contemporaine (Perrin et Cie), prix 3 fr. 50, maj. 30 0/0.

**Les souvenirs d'un prisonnier de guerre anglais au camp de Wittemberg**, par Arthur Green, traduit de l'anglais par T. de Wyzewa (Perrin et Cie), prix 2 fr. 50, maj. 20 0/0.

**Liste de nouvelles acquisitions**, par Alice Darricau et **Liste d'ouvrages de fond**, par Charles Lustrac — introduction par Ernest Goyecque, archiviste paléographe. Année 1918 — Bibliothèques municipales de Paris — (Plon-Nourrit).

# Bulletin des Sociétés Féministes

## Union Française pour le Suffrage des Femmes

**COMITE CENTRAL**

La Présidente de l'U. F. S. F. a adressé la lettre suivante au Président de la République des Etats-Unis en remerciement de la réponse faite par lui à un message de l'Union, message et réponse que nous avons publiés :

**A Monsieur le Président Wilson**

Monsieur le Président,

C'est avec une très grande reconnaissance que je viens vous remercier de votre réponse à l'Adresse que l'Union Française pour le Suffrage des Femmes vous a envoyée le 1er Février dernier au nom des suffragistes de divers pays alliés.

Votre belle réponse à propos du suffrage des femmes qui nous est parvenue le 23 Juin a été immédiatement insérée par nos soins dans tous les journaux importants de Paris et de la province.

Vous avez su prendre dans le monde entier, Monsieur le Président, une autorité morale qui donne un prestige immense et incontesté à votre pensée et à votre opinion sur toutes les questions profondes et vitales ; après la publication de votre lettre dans la presse nous avons aussitôt pu constater, comme nous l'espérions, que votre opinion à propos du suffrage féminin avait fait en France une impression profonde.

J'avais attendu pour vous remercier de pouvoir vous indiquer un premier résultat de votre réponse à notre Adresse. Le voici tel que les journaux l'ont publié ces jours-ci :

*Petit Parisien. — Le Suffrage des Femmes*

« Le groupe des droits de la femme, « réuni à la Chambre, a pris connaissance « de la réponse du Président Wilson à « l' « Alliance internationale pour le suffrage des femmes » rendant hommage « au rôle des femmes pendant la guerre, « et se déclarant partisan de leurs droits « au suffrage politique.

« Le groupe a décidé de demander à la « commission du suffrage universel le dépôt prochain de son rapport sur cette « question. »

Vous voyez donc que quoiqu'un projet de loi ne soit pas encore déposé à la Chambre, votre lettre a exercé une action favorable sur nos députés.

Agréez encore une fois, Monsieur le Président, l'expression de la reconnaissance de toutes les suffragistes françaises et l'assurance de l'amour toujours plus vif de notre peuple pour le vôtre.

Pour le Comité Central de l'U. F. S. F.

*La Présidente,*
**Dr Witt-Schlumberger.**

**GROUPE DES BASSES-PYRENEES**

Le Comité du Groupe suffragiste des Basses-Pyrénées, réuni à Pau le 6 juillet 1918, après avoir pris connaissance de l'article paru dans *La Française* du 25 juin « L'Etat doit-il encourager la débauche? »

Déclare s'associer pleinement aux protestations si justifiées du Conseil national des femmes françaises et de l'Union française pour le Suffrage des Femmes.

Il charge son bureau de porter ce document et ces protestations à la connaissance de M. le Préfet et de M. le Maire de Pau.

*Le Bureau du Groupe suffragiste,*

**Mmes Pradines Dachary, Cassou, Sarthou, Docteur Lobit.**

*Nous nous trouvons obligés de remettre à un numéro ultérieur le compte rendu d'une remarquable conférence de Mme Gasquet qui nous a été adressé par le groupe de Marseille.*

# CHRONIQUE DES ŒUVRES ET INSTITUTIONS

**LIGUES DE BONTE**

Nous recevons de Mme Eugène Simon, dont le dévouement si connu est infatigable, un appel aux enfants précédant la réorganisation des « Ligues de bonté » dont on va s'occuper de nouveau en France. (Elles ont été, en général, suspendues depuis la guerre dans les écoles où elles étaient organisées).

« La nécessité de ces ligues de bonté auxquelles nous ajoutons le mot de *gratitude*, nous dit Mme Simon s'impose ; car les enfants ont pris l'habitude de voir les blessés et n'y font plus attention.

C'est douloureux pour nous de constater cette indifférence.

Une directrice d'une des grandes écoles de Nice me disait avoir vu des garçons jeter des pierres aux mutilés.

Car ce sont surtout les garçons qui manifestent cette indifférence.

Même à Paris, on constate dans les voitures publiques le peu d'empressement des enfants à céder leurs places aux blessés ».

Voici l'appel :

Chers enfants de France,

Nous allons incessamment vous demander de vous enrôler dans les Ligues de Bonté, et de Gratitude. Ces Ligues existaient avant la guerre dans un grand nombre d'écoles en France. Mais le mot « Bonté » ne peut plus hélas ! avoir pour nous sa véritable signification, maintenant que les Boches ont ressuscité par la guerre atroce qu'ils ont déchaînée, l'époque des Barbares.

La Bonté comprenait l'oubli des injures, mais nous ne pouvons vous demander d'oublier que les forces du mal se sont déchaînées sur notre cher pays se servant du peuple le plus fourbe, le plus barbare, le peuple boche.

Notre chère France, symbole de la Justice, de la Loyauté, de la Vaillance ne pouvait songer à tant de bassesse, ne s'était pas préparée à une guerre que rien ne motivait. Et vous savez avec quel héroïsme elle s'est défendue.

Donc, chers enfants de France, n'oubliez jamais les souffrances, les deuils, les désespoirs que nos infâmes ennemis ont semé dans notre cher pays, en Angleterre, en Belgique, en Serbie, en Roumanie, chez tous nos alliés.

En n'oubliant pas vous songerez à la gratitude que nous devons à nos chers défenseurs, à tous nos braves soldats, qui ont exposé leur vie à tout instant sur le front pendant des mois et des mois, pour chasser de notre sol les infâmes envahisseurs.

Ils ont souffert toutes les souffrances sur le champs de bataille, ils souffrent encore de leurs affreuses blessures car les uns ont laissé dans les tranchées leur belle santé, les autres ont perdu ou la vue ou leurs membres.

Ainsi, diminués, vieillis, ayant devant les yeux, le spectacle affreux des scènes de carnage qu'ils ont vécu pendant si longtemps, ils traînent l'existence la plus pénible.

S'ils ont pu supporter et s'ils supportent avec vaillance toutes ces souffrances, c'est parce qu'ils ont pensé à vous, chers petits Français, ils ont voulu que cette nation de proie, qui s'est jetée sur nous, comme le loup sur l'agneau pour nous anéantir et donner ensuite le monde, soit vaincue suffisamment pour ne plus pouvoir faire la guerre, et que vous puissiez être heureux et libres !

Vous comprenez, j'en suis certaine, toute la gratitude que vous devez à nos chers soldats, et en songeant à leur triste sort tous les bons sentiments que contient votre cœur, se répandront sur ces braves défenseurs blessés ou réformés. Quand vous les rencontrerez saluez-les respectueusement, si vous êtes dans une voiture publique, **cédez-leur votre place.**

Montrez-leur par votre attitude que vous comprenez pourquoi ils nous ont si vaillamment défendus, pourquoi la France qui possède tant de héros, est si sympathique à tous nos alliés ; et pourquoi à cette sympathie, les Américains ont ajouté, des sentiments de tendresse, qu'ils nous témoignent d'une manière si effective depuis le début de la guerre.

Dites-vous, chers petits amis, que chacun de nous est un morceau de France, et qu'en témoignant de la gratitude à ceux qui nous ont sauvés, Français et alliés, vous continuerez à nous faire aimer et à faire aimer notre pays.

Les Ligues de Bonté vous seconderont et vous guideront dans les efforts que vous tenterez tous, dès maintenant, j'en suis certaine, pour adoucir l'existence de tous ces chers blessés, de tous nos réformés, des veuves, des orphelins, à tout jamais privés de leur père, des évacués d'Allemagne, qui ont tant souffert dans ce pays maudit où ils ont été emmenés comme de vils troupeaux et condamnés aux pires besognes avec la nourriture que vous savez. A toutes ces victimes de la guerre vous prodiguerez votre affectueuse sollicitude.

Chacun de vous selon sa situation agira, moralement et matériellement et si nous disons de tout notre cœur « Vivent nos poilus » nous pourrons dire aussi « Vive nos bons petits Français ».

**Clarice-Eugène Simon.**

*Rapporteur des Ligues de Bonté au Congrès d'Education morale de La Haye en* 1913.

**L'ALGERIENNE**

« L'Algérienne » a offert de la part de M. Jonnart, Gouverneur général de l'Algérie, à l'occasion du 14 juillet : des dattes aux blessés européens et indigènes de l'armée d'Afrique et le Couscouss de l'Aïd-Srir aux blessés musulmans.

# COURRIER DES LECTEURS

**Mme Paillard** (Bordeaux). — Merci de votre lettre. Vous voyez que nous préparons un numéro spécial sur ce sujet. Vous nous obligerez beaucoup en nous envoyant tous les renseignements que vous pourrez avoir et des notes personnelles sur vos rapports avec nos amis de ces nationalités.

**Mlle Lauth (Biarritz).** — Le meilleur moyen de rallier tous les braves gens aux causes d'intérêt général terrestre est de respecter absolument la liberté de conscience de chacun sur les questions d'au-delà. On n'est pas à volonté croyant ou incroyant ; cela dépend de dispositions naturelles auxquelles on ne peut rien. Nous ne doutons pas qu'avec votre grand tact vous évitiez soigneusement de laisser toute polémique de ce genre se mêler à votre généreuse propagande pour « La Française ». Nous donnons votre adresse à M. Clémenceau dans un prochain numéro.


MUTILE DE LA GUERRE, agriculteur, se perfectionnant actuellement à Grignon, privé de ressources aurait besoin d'une ou deux marraines qui aideraient à payer son entretien.

Nous serions reconnaissants à nos abonnés de nous recommander un bon jardinier connaissant bien la fleur et une jeune fille de 17 ans basse-courière, sachant traire (pour le département de Seine-et-Oise).

Une de nos abonnées désire vendre un meuble de bureau acajou et cuivre : 1.200 francs.

On prendrait une pensionnaire dans les environs de Paris (Sèvres).

MAISONS RECOMMANDEES

**LE BOVRIL**

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux **Potage-Consommé Riche**, Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande du premier choix. Reconstituant très énergique.

Le **BOVRIL** est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

**BIERES**
**BIERE FANTA non alcoolisée**
**BIERE spéciale pour nourrices**
**BIERE de TABLE**
rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-82

**ECOLE ROY**
rue Lagrange
PARIS (Ve)
COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année
**STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE**
**COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES**
Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie
Cours GRATUITS et cours réunis. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES



La Gérante : Jane MISME.

Imp. des Arts, 11, rue Molière, Paris